



CENTRE INTERDÉPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

AVIS DE CONCOURS – 2022 FILIERE TECHNIQUE – CATEGORIE B

LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE DE SEINE ET
MARNE
(CDG 77)

LES CENTRES DE GESTION DE LA REGION CENTRE – VAL DE
LOIRE : CHER, INDRE, INDRE-ET-LOIRE, LOIR-ET-CHER,
LOIRET ET EURE-ET-LOIR

LE CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE
GESTION DE LA PETITE COURONNE DE LA
REGION ILE-DE-FRANCE
(CIG PC)

LE CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA GRANDE COURONNE DE LA REGION ILE-DE-FRANCE
(centre organisateur) (CIG GC)

Co-organisent

CONCOURS	CONDITIONS D'INSCRIPTION	DATES DES EPREUVES	PERIODE D'INSCRIPTION (1)
TECHNICIEN TERRITORIAL Ouvert pour 828 postes répartis de la manière suivante : - externe : 338 postes - interne : 411 postes - troisième concours : 79 postes	EXTERNE SUR TITRE AVEC EPREUVES Ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat technologique ou d'un baccalauréat professionnel, ou d'un diplôme homologué au niveau IV (niveau 4 européen) sanctionnant une formation technico-professionnelle, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 modifié correspondant à l'une des spécialités ouvertes au concours(2) ou pouvant bénéficier d'une dérogation (3).	Epreuve écrite : Jeudi 14 avril 2022 Epreuve orale à partir du : 5 septembre 2022	Inscription en ligne : du 5 octobre 2021 au 10 novembre 2021 inclus Date limite de dépôt des dossiers d'inscription sur l'espace sécurisé : 18 novembre 2021
	INTERNE SUR EPREUVES Ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions (soit le 18 novembre 2021 pour cette session) comptant au moins quatre ans de services publics au 1 ^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé (1 ^{er} janvier 2022). Le concours interne est également ouvert aux candidats justifiant de quatre années de services accomplis auprès d'une administration, d'un organisme ou d'un établissement mentionnés au 2 ^{ème} alinéa du 2° de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, dans les conditions fixées par cet alinéa.		
	TROISIEME CONCOURS SUR EPREUVES Ouvert aux candidats justifiant au 1 ^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est ouvert (1 ^{er} janvier 2022) de l'exercice pendant une durée de 4 ans au moins, d'une ou plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La prise en compte de ces activités ou mandats n'est possible que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, d'agent public, de magistrat ou de militaire. La durée du contrat d'apprentissage ou celle du contrat de professionnalisation seront comptabilisées dans la durée des activités professionnelles.		

(1) Le dépôt de dossier doit être effectué sur l'espace sécurisé du candidat au plus tard 8 jours après la date limite d'inscription en ligne par l'intermédiaire du portail national : www.concours.territorial.fr.

(2) Les demandes d'équivalence pour les diplômes européens et non européens sont à effectuer auprès du C.N.F.P.T. – Commission d'équivalence de diplômes et de reconnaissance de l'expérience professionnelle – www.cnfpt.fr.

ATTENTION : pour le concours de technicien territorial, session 2022, la décision d'équivalence de diplôme doit être obtenue au plus tard le 06/10/2022 (date du jury d'admission).

(3) Dérogations : pères et mères ayant élevé au moins 3 enfants et sportifs de haut niveau.

Précision : les emplois dont les attributions ne sont pas séparables de l'exercice de la souveraineté ou comportant une participation directe ou indirecte à l'exercice de prérogatives de puissance publique ne peuvent être occupés par les ressortissants européens (cf. article 1 du décret n° 2010-311 du 22/03/2010 modifié).

Spécialités	Concours Externe	Concours Interne	Troisième Concours	Total
Bâtiments, génie civil	61	75	15	151
Réseaux, voirie et infrastructures	57	70	14	141
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	61	76	15	152
Aménagement urbain et développement durable	20	24	4	48
Déplacements, transports	5	6	1	12
Espaces verts et naturels	32	39	7	78
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	55	67	13	135
Services et intervention techniques	33	39	7	79
Métiers du spectacle	11	12	2	25
Artisanat et métiers d'art	3	3	1	7
Total	338	411	79	828

Le Président,
Daniel LEVEL
Maire de la commune déléguée de Fourqueux

Les inscriptions sont à effectuer par Internet par l'intermédiaire du portail national : www.concours.territorial.fr

Puis : www.cigversailles.fr rubrique concours / inscriptions et résultats ou
au C.I.G. Grande Couronne - Service Concours - 15 Rue Boileau
78000 VERSAILLES
aux horaires suivants : 9 h à 17 h du lundi au vendredi.